

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime |
| Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30 | M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard |
| Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max | M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h | M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien |
| Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle | M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry | M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55 |
| M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc | Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre |
| Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45 | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques | M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël |
| M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel |
| Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques | M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45 |
| Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean | Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain |

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ)
 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2012
 Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB a signé avec l'URHAJ Aquitaine une convention d'objectifs triennale au titre de ses actions en faveur du logement des jeunes qui contribuent à la mise en œuvre du PLH.

Dans le cadre de cette convention triennale, la CUB a souhaité apporter son soutien financier à l'URHAJ Aquitaine, comme le permet le règlement d'intervention de la CUB (Fiche 19).

Au titre de l'année 2012, la CUB a décidé de verser une subvention de fonctionnement de 101 600 euros à l'URHAJ.

Le présent rapport a donc pour objet de :

- décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 101 600 euros à l'URHAJ au titre de l'exercice 2012, en lien avec la convention d'objectifs triennale signée avec l'URHAJ Aquitaine (délibération n°2012/0217 du 13 avril 2012)
- d'autoriser Mr le Président à signer la convention financière correspondante.

1) Rappel du contrat d'objectif triennal

Pour soutenir la montée en puissance des actions de l'URHAJ Aquitaine, la CUB a signé, avec cette association, une convention d'objectifs triennale au titre de sa participation à la recherche et au développement de solutions adaptées et diversifiées pour le logement des jeunes. Son activité vise notamment à :

- Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en terme d'habitat.
- Développer une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes par un conseil et un appui stratégique et technique.
- Articuler la politique de l'habitat avec l'ensemble des politiques de la jeunesse pour proposer un accompagnement cohérent des jeunes vers une vie autonome et créer les conditions de la réussite de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

A ce titre, l'URHAJ participe à la mise en œuvre du PLH.

2) Subvention de fonctionnement de l'URHAJ Aquitaine

La demande d'aide financière de l'URHAJ vise à soutenir l'activité de l'association qui se concentre à 60% sur le logement des jeunes sur le territoire de la CUB.

Conformément aux prévisions du contrat d'objectif triennal, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'URHAJ Aquitaine de 101 600 euros au titre de l'année 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code des collectivités territoriales,
Vu la Loi de 1901 qui intervient dans le domaine du développement local de l'Habitat,
Vu la délibération communautaire n°2001 - 1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH
Vu la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant le PLH
Vu la délibération communautaire n°2007- 0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH
Vu la fiche n°19 du RIHPV – délibération n°2008/357 du 27 juin 2008

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'activité de l'URHAJ contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB,

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention de fonctionnement de 101 600 euros à l'URHAJ au titre de l'exercice 2012.

Article 2 : L'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 – 65 -72 CRB UE00 au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET

